CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Maison d'hôtes Le Grand Chalet Route de la Colmiane 06420 VALDEBLORE

CHARTE COVID 19 - SÉJOUR SEREIN

Nous souhaitons vous permettre de passer d'agréables moments, tout en assurant une hygiène et une sécurité optimale pour tous.

Votre Accueil

- dès votre arrivée, nous vous souhaiterons la bienvenue, et vous demanderons de nous présenter votre passe sanitaire.
- nous vous demanderons de porter votre masque dans les espaces communs
- nous vous indiquerons votre chambre et les lieux à votre disposition, toujours en respectant les gestes barrières
- du gel hydroalcoolique et des mouchoirs en papier, seront à votre disposition dans le hall d'entrée
- les magazines et différents guides et flyers touristiques ne peuvent plus être à votre disposition, mais nous serons là pour vous aider, en vous indiquant les bonnes adresses à découvrir et les liens internet utiles.

La Maison - lieu d'accueil - lieu de vie - terrasse

- le nettoyage sera renforcée dans l'ensemble des lieux à votre disposition
- la salle de réception, suffisamment grande, vous permettra de vous y installer à la distance sanitaire nécessaire en présence d'autres hôtes

Vos repas - petit déjeuner et dîner

- ils vous seront servis, dans la salle de réception et les mesures sanitaires ne les empêcheront pas d'être gourmands et généreux.
- la salle de réception suffisamment grande, vous permettra d'y prendre vos repas à bonne distance des autres personnes qui pourraient s'y trouver
- les repas seront préparés dans la cuisine (où vous ne pourrez pas entrer) et qui sera désinfectée selon le protocole appliqué aux autres lieux de vie
- Nous les préparerons avec un masque
- la vaisselle sera lavée au lave-vaisselle à haute température.

Votre départ

- nous vous demanderons d'ouvrir les fenêtres de votre chambre, avant de la quitter le jour de votre départ et d'y laisser les clés
- elle sera ainsi aérée pendant un minimum de 3 heures afin de permettre d'y procéder de nouveau, et en toute sécurité, à son nettoyage et sa désinfection

Tous ces gestes sanitaires ne nous feront jamais oublier que la convivialité est le cœur de notre métier.

INFORMATION PREALABLE

La réservation des chambres est soumise au versement d'un acompte représentant au moins une nuitée. Le paiement du solde est alors payable à votre arrivée ou au plus tard le lendemain avant midi.

Article 1 - Objet

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 - Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Réservation et Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et qu'il aura pris connaissance des conditions générales de vente de l'établissement. Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Article 4 - Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par téléphone, lettre suivie ou mail adressé au propriétaire.

- a) Annulation avant le début du séjour :
- Annulation avant le début du séjour : si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.
- Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début de séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.
- b) Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire.

Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées

Article 5 - Annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception ou mail.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 - Arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé entre 16h00 et 19h30. En cas d'arrivée tardive ou différée , le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - Petits déjeuners

Les petits déjeuners sont servis entre 7h30 et 9h30. Une marge de 1/4 d'heure avant ou après cette plage horaire est acceptée, sur demande du client.

Article 8 - Règlement du solde

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat ou le devis seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Article 9 - Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

Article 10 - Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Aucun repas ne peut être pris dans les chambres. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations.

L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur.

Article 11 - Capacité

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - Animaux

Les animaux ne sont pas admis. En cas de départ d'un client motivé par le refus de son animal, aucun remboursement ne peut être envisagé.